



Lundi 4 octobre 2021

Alerte vigilance ROUGE « pluie-inondation » :

le Préfet des Bouches-du-Rhône demande aux parents de venir chercher leurs enfants avant la fin de la matinée

L'alerte vigilance ROUGE pour "pluie - inondation" a été lancée par Météo France, ce lundi 4 octobre dans le département des Bouches-du-Rhône.

La perturbation va gagner en intensité en début d'après-midi avec des pluies diluviennes.

Quelles sont les consignes ?

Le préfet, en lien avec les services de l'Éducation Nationale, demande aux parents de venir chercher leurs enfants à l'école avant la fin de la matinée.

Une vigilance particulière doit être observée à proximité des cours d'eau. Compte tenu des précipitations annoncées, les cours d'eau de l'Arc, l'Huveaune et Rhône Aval sont placés en vigilance jaune pour crues pour la journée de lundi.

Pour veiller à la sécurité des personnes, le préfet a activé le centre opérationnel départemental, chargé de coordonner les remontées d'informations des collectivités, des services météorologiques et de secours.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr





Conseils de comportement

Devant les risques associés à cette alerte, le Préfet rappelle les consignes de comportement :

- **Rester informé et à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels ;**
- **Ne pas prendre la voiture et reporter les déplacements ;**
- **Se soucier des personnes proches : voisins, personnes vulnérables, etc. ;**
- **S'éloigner des cours d'eau et ne pas stationner sur les berges ou les ponts ;**
- **Ne pas sortir. S'abriter dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre ;**
- **Ne pas descendre dans les sous-sol et se réfugier en hauteur, en étage ;**
- **Ne pas s'engager ni en voiture ni à pied sur une route inondée ;**
- **Noter les numéros utiles : la mairie, le 112 ou le 18 pour les pompiers, le 15 pour le SAMU et le 17 pour la police ou la gendarmerie.**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

